



RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION

Liberté
Egalité
Fraternité

AGRÉMENT D'INTERVENANT EXTÉRIEUR BÉNÉVOLE EN NATATION À L'ÉCOLE PRIMAIRE

1ère demande

Renouvellement

- année du test d'aptitude (valable 5 ans) :

Les bénévoles (Parents, ou autres) en natation scolaire sont sollicités et informés par les maîtres en tenant compte de leur intérêt pour l'école, de leur aptitude dans ce milieu, de leur capacité éducative, de leur disponibilité. Ils interviennent sous la responsabilité de l'enseignant et du directeur de l'école.

Il est recommandé qu'ils souscrivent une assurance individuelle. Leur aptitude à maîtriser le milieu est contrôlée par un test organisé à l'échelon de la circonscription ou de l'agglomération par les CPC/EPS ou le CPD sur demande de l'IEN. Une séance d'information est organisée à leur intention préalablement à leur intervention.

Je soussigné(e) :

Nom :Prénom :

Adresse.....Tél :

Qualification (facultative si elle existe) :

Sollicite mon agrément pour participer à l'enseignement de la natation dans la classe de

de l'école

à la piscine de

À.....le.....

Signature :

Zone d'intervention (sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant)	Tests d'aptitude à maîtriser le milieu aquatique	Agrément accordé
Grande profondeur dans le grand bain (perte des appuis plantaires pour les enfants et l'adulte)	<ul style="list-style-type: none"> • Sauter ou plonger dans le grand bassin. • Nager 25m sans poser le pied au fond. En fin de longueur effectuer un plongeon canard pour récupérer un objet immergé, puis réaliser un surplace de 5 secondes. 	<div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin: 0 auto;"></div>

Date : / / 20

Visa du conseiller pédagogique

Visa de l'IEN

La demande d'agrément est adressée par le directeur de l'école à l'IEN. Pour les parents bénévoles accompagnateurs sur les plages sans intervention pédagogique, le directeur de l'école donne l'autorisation. La liste des personnes agréées après le stage et la vérification des aptitudes est signée par l'IEN (sur délégation de l'IA DAASEN) et transmise au directeur de chaque école concernée.